

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Réunion du 9 avril 2010

Le neuf avril deux mil dix, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le deux avril deux mil dix.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, P. Ceria, E. Gilbert, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, J. Viret, F. De Bock, L. Augustin, O. Chabert.

Était excusé : D. Buissard.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-six mars deux mil dix est adopté à l'unanimité.

Laurent Augustin est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Intercommunalité

CCPG : utilisation du centre de loisirs intercommunal de Saint-Maximin pour les Fêtes de la Tour

Cette convention organise la mise à disposition à la commune du centre de loisirs intercommunal de Saint-Maximin pour les Fêtes de la Tour du 23 mai 2010. Le conseil municipal l'approuve et autorise le maire à la signer. À l'unanimité.

Finances

Taxes : Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents taux des taxes applicables en 2010. Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée décide de fixer les taux 2010 comme suit (sans augmentation) :

taxe d'habitation	7,30 %
taxe foncière bâti	17,50 %
taxe foncière non bâti	52,47 %.

Comptes administratifs : Monsieur Bricalli présente les comptes administratifs, considérant que Monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2009, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, Monsieur Bricalli propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

Service de l'eau :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	60 671,45 €
	Recettes	70 677,32 €
	Excédent	10 005,87 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	20 907,88 €
	Déficit 2008	28 631,96 €
	Recettes	76 417,57 €
	Excédent	26 877,73 €

Service de l'assainissement :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	54 435,07 €
	Recettes	54 780,95 €
	Excédent 2008	2 267,46 €
	Excédent	2 613,34 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	41 156,69 €
	Recettes	87 198,00 €
	Excédent 2008	46 661,56 €
	Excédent	92 702,87 €

Commune :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	469 103,15 €
	Recettes	688 978,35 €
	Excédent 2008	65 443,82 €
	Excédent	285 319,02 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	123 608,84 €
	Déficit 2008	128 071,03 €
	Recettes	280 917,08 €
	Excédent	29 237,21 €

Sous la présidence de Monsieur Bricalli, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve l'ensemble des trois comptes administratifs et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

Comptes de gestion : après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le trésorier.

Affectation des résultats 2009 : Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2009.

Service de l'eau : le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 005,87 € et un excédent d'investissement de 26 877,73 €. Les restes à réaliser 2009 s'élèvent à 28 237,80 € (en dépenses, compte 2315) et à 10 860,00 € (en recettes, compte 1313).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 10 005,87 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 26 877,73 €.

Service de l'assainissement : le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 613,34 € et un excédent d'investissement de 92 702,87 €. Les restes à réaliser 2009 s'élèvent à 56 475,60 € (en dépenses, compte 2315) et à 28 906,00 € (en recettes, compte 1313).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 2 613,34 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 92 702,87 €.

Commune : le compte administratif 2009 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 285 319,02 € et un excédent d'investissement de 29 237,21 €. Les restes à réaliser 2009 s'élèvent à 56 475,60 € (en dépenses, compte 2315) et à 23 150,00 € (en recettes, compte 1323).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter, compte tenu des restes à réaliser recettes et dépenses, la somme de 4 100,00 € en investissement (R 1068), et la somme de 281 219,02 € en fonctionnement (R 002).

Sortie de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetta et L. Augustin, qui ramène à 9 le nombre des présents et des votants.

Subventions aux associations 2010

L'enveloppe budgétaire est fixée à 7 500 € pour intégrer la subvention à Oxygène radio (publicité pour les Fêtes de la Tour 2010) et différents frais engagés par des associations pour la vogue 2009 et la classe de mer 2010.

La liste des associations subventionnées, suivant les critères approuvés par les membres du conseil municipal, le 26 mars 2010, est approuvée à l'unanimité. Pour les associations communales, un complément sous forme de subvention d'animation, modulée suivant les participations respectives de chacune aux Fêtes de la Tour 2010, sera voté au troisième trimestre 2010.

Retour de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetta et L. Augustin, qui porte à 14 le nombre des présents et des votants.

Budgets primitifs 2010

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité comme suit :

Service de l'eau :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	84 646,87 €
	Recettes	74 641,00 €
	Excédent 2009	10 005,87 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	88 147,93 €
	Reste à réaliser 2009	28 237,80 €
	Recettes	78 648,00 €
	Reste à réaliser 2009	10 860,00 €
	Excédent 2009	26 877,73 €

Service de l'assainissement :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	76 876,43 €
	Recettes	74 263,09 €
	Excédent 2009	2 613,34 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	190 579,27 €
	Reste à réaliser 2009	56 475,60 €
	Recettes	125 446,00 €
	Reste à réaliser 2009	28 906,00 €
	Excédent 2009	92 702,87 €

Commune :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses	850 619,58 €
	Recettes	569 400,56 €
	Excédent 2009	281 219,02 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	478 309,10 €
	Reste à réaliser 2009	56 475,60 €
	Recettes	482 397,49 €
	Reste à réaliser 2009	23 150,00 €
	Excédent 2009	29 237,21 €

Tour d'Avallon :

Il est décidé d'ouvrir la Tour d'Avallon à l'occasion des 2^{es} Fêtes de la Tour du 23 mai prochain. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le tarif de la visite pour le 23 mai 2010 à 1,00 € ;
- charge Monsieur le maire de poursuivre toutes les démarches utiles.

Questions et informations diverses

Projet Manzoni : actuellement problème pour la constitution de leur GAEC, ce qui retarde le projet de modification simplifiée du POS.

Quatrième classe : obtention du permis de construire.

Poste d'adjoint technique, à mi-temps : dix candidats, dont deux habitants de la commune. Le choix s'est porté sur Gérard Tissot, de Saint-Pierre-d'Allevard. Il commence lundi prochain.

Aménagement de la RD 9 : le rétrécissement n'est techniquement pas possible.

Projets d'investissement dans le cadre de la programmation indicative (à partir de la tranche 2013) du conseil général : commissions Travaux et Scolaire. Vendredi 16 avril, 18 heures.

Commission Communication : le comité de rédaction se réunira jeudi 15 avril, à 17 h 30 pour établir le sommaire du prochain numéro des *Échos de Bramefarine*.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.